



Madame Brigitte FARGEVIELLE
Et Madame Sylvie HAUDEBOURG
Garantes de la concertation préalable
Projet de réaménagement de l'aéroport de
Nantes Atlantique

Direction générale de l'aviation civile (DGAC)
50 rue Henry Farman
75720 PARIS CEDEX 15

Direction Développement Economique et Attractivité

Nos Réf VL/828077
☎ 02 72 27 51 04
☎ 02 40 19 59 24
✉ duthoitv@agglo-carene.fr
Dossier suivi par Vivien DUTHOIT

Saint-Nazaire, le 29 juillet 2019

OBJET : Projet de réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique

Mesdames,

Dans le cadre de la concertation organisée par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), relative au projet de réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique, veuillez trouver ci-joint le cahier d'acteur de la CARENE – Saint-Nazaire Agglomération.

Eu égard à l'importance de la plateforme aéroportuaire pour le littoral de la Loire-Atlantique, il nous semblait déterminant de partager notre vision des enjeux liés à ce projet.

En vous remerciant par avance pour la prise en compte de cette contribution, je vous prie d'agréer, Mesdames, mes salutations distinguées.

Pour le Président,
Et par délégation,
Le 1er Vice-président,
Jean-Jacques LUMEAU



Juillet 2019

Réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique

Cahier d'acteur

Concertation publique du 27 mai au 31 juillet 2019

Saint-Nazaire Agglomération est une communauté d'agglomération de 125 000 habitants rassemblant 10 communes entre littoral, estuaire et marais de Brière. Au cœur d'un bassin économique en pleine croissance, bénéficiant de la présence d'acteurs industriels de rang mondial, elle accueille également les principaux terminaux du Grand Port Maritime de Nantes – Saint-Nazaire. Premier pôle d'emploi de l'ouest de la Loire-Atlantique, allant de Redon à Pornic en passant La Baule, Guérande, Pontchâteau ou Savenay, elle constitue la façade littorale du pôle métropolitain Nantes – Saint-Nazaire. Attractive sur le plan démographique, bénéficiant d'un cadre de vie exceptionnel, elle fait également partie d'une destination touristique en plein développement.

Saint-Nazaire Agglomération faisait partie des collectivités membres du syndicat mixte aéroportuaire, rassemblant les collectivités directement intéressées au projet d'aéroport du Grand Ouest à Notre-Dame-des-Landes. Son abandon début 2018, décidé par l'Etat, impliquait de trouver une solution alternative permettant de moderniser la plateforme aéroportuaire de Nantes Atlantique et d'assurer l'accessibilité internationale de la métropole nantaise et de sa région. En effet, le réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique ne concerne pas uniquement la métropole nantaise et ses différentes communes. Les choix d'aménagement qui seront faits, notamment en terme de desserte routière et ferroviaire, conditionneront l'attractivité du grand territoire et notamment de l'ouest de la Loire-Atlantique.

L'accessibilité par voie aérienne, condition déterminante pour le développement économique et touristique de l'ouest de la Loire-Atlantique.

Le bassin économique de la région de Saint-Nazaire est directement exposé à la concurrence internationale. Sa performance et sa connexion aux décideurs, clients et fournisseurs internationaux est donc stratégique, à la fois au niveau local mais également au niveau national. Plusieurs acteurs économiques font partie des leaders mondiaux ou européens dans leurs secteurs (Chantiers de l'Atlantique, Airbus, MAN Energy Solutions, Total, General Electric, Seris, IBM...) et doivent pouvoir bénéficier d'une desserte aérienne de qualité, en complément de l'offre ferroviaire à grande vitesse. Pour certains d'entre eux, au-delà du trafic passager, il s'agit aussi de disposer d'une solution de fret performante à proximité immédiate du lieu de production.

Cette accessibilité est pour eux un enjeu de performance économique mais aussi d'attractivité en termes de recrutement. Plusieurs de ces entreprises sont des filiales d'entreprises à capitaux étrangers et l'accessibilité internationale du territoire peut constituer l'une des conditions de réussite d'un recrutement de candidats étrangers. Le taux de chômage à l'échelle du bassin d'emploi de Saint-Nazaire est aujourd'hui d'environ 7,6%. L'attractivité du territoire pour les talents est donc primordiale pour permettre un développement économique durable.

Par ailleurs, il convient de rappeler que des laboratoires de recherche parmi les meilleurs mondiaux, dépendant de l'Université de Nantes et du CNRS, sont installés de longue date à Saint-Nazaire. La pérennité de ce pôle de recherche, atypique pour une ville moyenne, dépend également de sa capacité à attirer des chercheurs et doctorants étrangers, qui travaillent d'ores et déjà au sein de ces unités de recherche.

Enfin, la région de Saint-Nazaire est au cœur d'une destination touristique attractive, de niveau international. Conjointement avec La Baule/Guérande, Pornic ou Nantes, la CARENE porte l'ambition de renforcer son attractivité touristique sur l'ensemble de son territoire. A titre d'exemple, 300 000 visiteurs fréquentent chaque année les seuls sites touristiques de Saint-Nazaire Agglomération Tourisme, sans compter le tourisme balnéaire notamment à Pornichet. La diversité de l'offre touristique de la CARENE (tourisme industriel, littoral, nature, patrimonial ou d'affaires) constitue un atout qui renforce la notoriété de la destination auprès des clientèles internationales, notamment allemandes, britanniques ou espagnoles. L'accessibilité aérienne constitue bien sûr un atout de taille pour une destination touristique qui souhaite se développer à l'international.

Pour ces différentes raisons, le territoire de la région de Saint-Nazaire doit disposer de conditions d'accessibilité à l'échelle de cette compétition mondiale, afin d'assurer un développement économique durable de son territoire. Dès lors, la rapidité de la connexion routière et ferroviaire avec Nantes Atlantique est déterminante.

Disposer d'une plateforme aéroportuaire moderne et performante minimisant l'impact sur les populations.

L'abandon du projet d'aéroport du Grand Ouest ne doit pas faire perdre de vue la nécessité pour le territoire de disposer d'une plateforme aéroportuaire moderne, qui permette à la fois d'accompagner la croissance du trafic aérien à Nantes, supérieur aux prévisions initiales (près de 7 millions de passagers prévus en 2019), et d'accueillir les passagers dans de bonnes conditions.

Sur ce dernier point, la construction d'une offre de stationnement dimensionnée de manière suffisante est déterminante et doit être traitée à court terme, le cas échéant par la construction de parking silos. Par ailleurs, la qualité d'accueil des voyageurs au sein de l'aérogare devra être améliorée, tant en terme de rapidité d'embarquement que de qualité des salles d'attentes ou salons d'affaires.

Sans prendre parti sur les différentes options proposées, qui concernent avant tout les communes de la métropole nantaise, il importe que le scénario retenu minimise l'impact pour les habitants de celles-ci, en mobilisant tous les outils réglementaires, organisationnels et technologiques à disposition des pouvoirs publics. A défaut, une politique d'indemnisation des personnes les plus directement impactées devrait pouvoir être mise en place.

Le réaménagement de Nantes Atlantique doit intégrer dès maintenant les enjeux d'accessibilité, prenant en compte l'ensemble du littoral de la Loire-Atlantique.

Depuis l'abandon du projet d'aéroport du Grand Ouest, l'accessibilité aérienne des territoires littoraux et rétro-littoraux des Pays de la Loire n'est assurée, de façon pérenne, que par le seul aéroport de Nantes Atlantique. Renforcer et fiabiliser la desserte ferroviaire et routière de l'aéroport de Nantes Atlantique depuis et vers le littoral répond donc à une exigence majeure pour conforter le développement économique et l'attractivité touristique de la région de Saint-Nazaire.

Au regard de cet enjeu, la CARENE - Saint Nazaire Agglomération souhaite être partie prenante des réflexions autour du schéma directeur d'accessibilité de l'aéroport Nantes Atlantique, pour son territoire de compétence et pour l'ensemble du littoral de Loire-Atlantique.

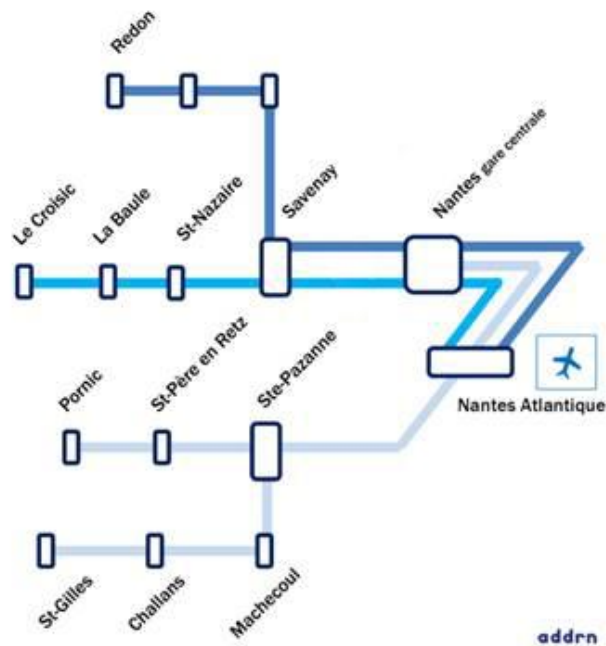
Au-delà d'une implication au sein de ce comité de pilotage élargi à créer, la CARENE estime que, dès aujourd'hui, il est nécessaire de corréliser (et donc d'intégrer) les enjeux d'accessibilité à ceux du réaménagement de l'aéroport soumis à la concertation : construire le nouveau visage de Nantes-Atlantique ne peut se faire sans penser concomitamment les options d'aménagement et d'exploitation et l'optimisation de l'accessibilité de l'aéroport.

C'est pourquoi la CARENE partage et insiste sur un des enjeux affichés de la concertation - « la desserte : comment se rendra-t-on à l'aéroport demain ? » et propose que les enjeux de desserte ferroviaire et routière soient pensés à une échelle élargie.

La desserte ferroviaire de l'aéroport de Nantes Atlantique depuis / vers le littoral

L'accessibilité à l'aéroport de Nantes Atlantique depuis et vers le littoral, par les transports collectifs et sans rupture de charge, répond à une exigence majeure pour conforter le développement économique de l'un des grands pôles industriels et d'import-export du territoire national, en croissance démographique forte et continue depuis plus de 20 ans et à forte fréquentation touristique. Il s'agit d'assurer l'accessibilité de l'aéroport de façon confortable et avec un temps de trajet fiable.

La création d'une gare TER Nantes Atlantique connectée à l'actuelle ligne Nantes / Pornic, l'aménagement et la modernisation de cette ligne (électrification et augmentation ponctuelle de capacités), et la diamétralisation en gare de Nantes d'au moins une partie des missions ferroviaires entre le littoral et l'aéroport (par la suppression de la correspondance en gare de Nantes).



La desserte routière de Nantes Atlantique depuis / vers le littoral

L'abandon du projet d'aéroport du Grand-Ouest rend plus impératif aujourd'hui qu'hier le renforcement des capacités et de l'offre de mobilité routière entre la région de Saint-Nazaire et Nantes Atlantique à la fois par le Nord et le Sud de l'estuaire.

Au vu de son niveau de trafic, la mise aux normes autoroutières à 2x3 voies de la RN165 entre Savenay et Couëron s'impose pour assurer les flux des véhicules légers et des poids lourds entre Nantes et Saint-Nazaire et ainsi conforter les conditions d'accessibilité routière entre le littoral et l'aéroport de Nantes Atlantique. Il en va de même de la continuité du réseau routier à 2x2 voies sud estuaire, de l'harmonisation de son niveau de service, et de sa sécurisation (suppression des traversées à niveau).

Par ailleurs, la capacité du périphérique de la métropole nantaise et les modalités de franchissement de la Loire constitueront des éléments à prendre en compte pour faciliter l'accessibilité de Nantes-Atlantique pour les habitants de la Loire Atlantique et de son littoral.

